

## **MARCHE PUBLIC DE FOURNITURE**

**MAITRE DE L'OUVRAGE :**  
**AUVERGNE-RHÔNE-ALPES TOURISME**  
8 Rue Paul Montrochet  
69002 LYON



**Auvergne  
Rhône-Alpes**  
Tourisme

**«Conception de stands pour les salons Mahana,  
Destination Nature, Salon du Randonneur, Roc d'Azur »**

Marché à Procédure Adaptée conformément aux dispositions de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

**Date et heure limites de remise des offres :**

**Vendredi 4 janvier 2019 à 16h**

**Règlement de la Consultation (RC)**

## Table des matières

ARTICLE 1 : IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR ET OBJET DU MARCHE.....	3
1.1 – Identification du pouvoir adjudicateur : .....	3
1.2 – Objet de la consultation : .....	3
ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION.....	3
2.1 : Mode de passation.....	3
2.2 : Forme de prix - Durée du marché .....	4
2.3 : Décomposition de la consultation .....	4
2.4 : Prestations supplémentaires éventuelles et variantes : .....	4
Variantes : .....	4
2.5 – Délai de validité des offres .....	4
2.6 : Conditions financières.....	4
2.7 : Composition du dossier de consultation des entreprises (DCE) .....	4
2.8. Modification de détail au dossier de consultation .....	5
ARTICLE 3 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....	5
ARTICLE 4 : CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES.....	6
4.1 : Sélection des candidatures .....	6
4.2 : Jugement des offres .....	6
ARTICLE 5 : ATTRIBUTION DU MARCHE.....	6
ARTICLE 6 : CONDITIONS DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES .....	7
ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES .....	8
7.1 : Demande de renseignements .....	8
7.2 : Négociation .....	8

## **ARTICLE 1 : IDENTIFICATION DU POUVOIR ADJUDICATEUR ET OBJET DU MARCHÉ**

### **1.1 – Identification du pouvoir adjudicateur :**

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES TOURISME  
8 Rue Paul Montrochet  
69002 LYON  
N° SIRET : 82443386600012

Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme est une association loi 1901, ayant pour objet :

- La promotion et la coordination des actions de promotion touristique de la région Auvergne Rhône-Alpes au niveau national et à l'étranger ;
- La mise en œuvre, à la demande de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, d'actions relevant de la politique touristique régionale dans les domaines des études, de la planification, de l'aménagement et de l'équipement, des aides aux hébergements, des assistances techniques à la commercialisation ainsi que de la formation professionnelle ;
- Le développement d'expertises et de prestations professionnelles sur le territoire d'Auvergne-Rhône-Alpes, en France et à l'étranger.

Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme est implanté :

- Au 8 rue Paul Montrochet 69002 LYON, siège social de l'association ;
- 59 boulevard Léon Jouhaux – CS 90706 63050 CLERMONT-FERRAND cedex 2, établissement secondaire.

### **1.2 – Objet de la consultation :**

Le présent marché a pour objet la conception, la préparation et la mise en place des stands Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme dans le cadre des quatre salons :

- Mahana (8-10 Mars 2019),
- Destination Nature (14-17 mars 2019),
- Salon du Randonneur (22-24 mars 2019),
- Roc d'Azur (9-12 octobre 2019). Ce salon sera traité à posteriori dès confirmation du cahier des charges.
- 

#### **Lieu(x) d'exécution :**

- Mahana (8-10 Mars 2019), Halle Tony Garnier Lyon
- Destination Nature (14-17 mars 2019), Paris Expo Porte de Versailles
- Salon du Randonneur (22-24 mars 2019), Lyon Cité Internationale des Congrès
- Roc d'Azur (9-12 octobre 2019), Base Nature de Fréjus

Les prestations objet du présent marché sont détaillées dans le cahier des charges.

## **ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION**

### **2.1 : Mode de passation**

Ce marché est passé selon une procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

## **2.2 : Forme de prix - Durée du marché**

### **Forme de prix :**

Le marché sera traité à **prix global et forfaitaire**. Il est demandé aux candidats de joindre à leur offre une décomposition de leur offre de prix global et forfaitaire  
L'unité monétaire est l'euro.

### **Durée du marché :**

La durée du marché est établie jusqu'au 31 décembre 2019.

## **2.3 : Décomposition de la consultation**

Le présent marché fait l'objet de 4 lots désignés ci-après :

- Lot 1 : Mahana 2019 Lyon
- Lot 2 : Destination Nature 2019 Paris
- Lot 3 : Salon du Randonneur 2019, Lyon
- Lot 4 : Roc d'Azur 2019 Fréjus (cahier des charges fourni courant 2019)

Il est obligatoire de répondre aux lots 1,2 et 3 sous peine d'offre incomplète.

## **2.4 : Prestations supplémentaires éventuelles et variantes :**

### **Les candidats peuvent proposer des prestations supplémentaires éventuelles :**

Il est obligatoire de chiffrer les prestations éventuelles, dans la proposition financière (DPGF, BPU ou DQE).

Il sera décidé au stade de l'attribution si l'acheteur retient les prestations supplémentaires éventuelles.

### **Variantes :**

Les variantes sont autorisées.

Pour que la variante puisse être valable, le candidat doit d'abord répondre à l'offre de base (3 lots sur les 4) et présenter ensuite une variante.

La variante sera étudiée selon les mêmes critères que l'offre de base.

## **2.5 – Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres de prix est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de remise des offres.

## **2.6 : Conditions financières**

Le mode de règlement choisi par le pouvoir adjudicateur est le virement bancaire.

Les prix sont fermes, non actualisables et révisables.

Paiement dans un délai de 30 jours compté à partir de l'émission de l'état de situation.

## **2.7 : Composition du dossier de consultation des entreprises (DCE)**

Le dossier de consultation comprend :

- le présent règlement de la consultation ;
- le Cahier des charges
- les annexes composées des plans et du visuel des salons 2018
- la charte graphique Renaître ici
- les formulaires DC1 et DC2.
- L'acte d'engagement
- Le descriptif des différents éléments des stands des salons de 2018

Le Cahier des Clauses Administratives Particulières Fournitures Courants et Services (CCAG-FCS) issu de l'arrêté du 19 janvier 2009, bien que non joint au présent DCE, est une pièce contractuelle du présent marché.

Au cas où l'une de ces pièces mentionnées manquerait dans le dossier (sauf le CCAG-FCS téléchargeable sur internet), le candidat devra en aviser sans délai la personne selon les modalités décrites au présent règlement de la consultation. A défaut il ne sera pas fondé à se plaindre de leur absence.

## **2.8. Modification de détail au dossier de consultation**

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au document unique (au plus tard **7 jours** avant la date limite de remise des offres). Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

La date limite de remise des offres pourra alors être prorogée.

## **ARTICLE 3 : PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

Le candidat devra produire **un dossier complet** comprenant les pièces suivantes, rédigées en langue française et complétées (ou accompagnés d'une traduction en français pour les documents de la candidature) :

- Une note expliquant le concept développé,
- Une présentation des 3 stands (Mahana, Destination Nature et Randonneur) en 3 dimensions, accompagnée d'un plan d'implantation,
- Le budget détaillé,
- Les délais de réalisation et le calendrier d'intervention et les modalités de règlement.
- La liste des éléments du stand pouvant être mutualisés sur chacun des salons.

Le budget doit inclure :

- Les frais de conception, préparation, et coordination des stands
- Les frais d'impression des visuels (conception en option charte [Renaître ICI])
- Le mobilier/décoration (florale, moquette...),
- L'éclairage (hors coût d'alimentation du stand en électricité),
- Les frais de vie et de déplacement de l'équipe de montage et de démontage,
- Les frais de transport du matériel,
- Le montage et le démontage du stand. La présence d'un technicien est demandée la veille de l'ouverture du salon vers 17h pour le contrôle et la mise en route des équipements,
- Les honoraires de l'agence.

NB : Certains éléments des stands doivent pouvoir être réutilisés afin de pouvoir mutualiser les coûts.

(Il peut également utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature), DC2 (déclaration du candidat) ou le Document Unique de Marché Européen (DUME) pour présenter sa candidature. Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr/daj](http://www.economie.gouv.fr/daj). (Les candidats sont invités à vérifier à chaque nouvelle consultation qu'ils utilisent les formulaires à jour).

3 annexes sont mises à disposition des candidats pour répondre au mémoire technique :

Annexe A – Plan salons\_2019

Annexe B – Visuel des salons 2018

Annexe C – Charte graphique Renaître ici.

Le dossier sera transmis sous pli dématérialisé au moyen d'un mail contenant les pièces de la candidature et de l'offre.

## **ARTICLE 4 : CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

### **4.1 : Sélection des candidatures**

Conformément à l'article 55 du décret de 2016, les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché en application de l'article 45 de l'ordonnance de 2015 ne seront pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché.

En application des articles 44, 45 et 47 à 54 ainsi que l'article 55 du décret N° 2016 - 360 du 25.03.2016 concernant la sélection des candidats, le pouvoir adjudicateur procédera à l'évaluation de l'adéquation des éléments fournis par le candidat et à l'appréciation du caractère suffisant des capacités professionnelles, techniques et financières au regard des caractéristiques de l'opération.

**En cas de groupement d'entreprises ou de sous-traitance**, l'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières sera globale. Il n'est pas exigé de chaque opérateur qu'il ait la totalité des compétences techniques requises pour l'exécution du marché.

### **4.2 : Jugement des offres**

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique.

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures et des offres sont :

- **Capacité économique et financière (dossier de candidature)**
- **Capacités techniques et professionnelles (appréciées sur la base d'un mémoire technique mémoire technique que le candidat devra joindre à son offre avec une proposition financière sur la base d'un prix global forfaitaire pour l'ensemble des prestations)**

Les critères retenus pour le jugement des offres sont : prix/critère technique

1. Les critères financiers (le coût global de la prestation),
2. Les critères qualitatifs (conformité de l'offre, visibilité du stand, esthétique, fonctionnalité de l'espace).
3. Les critères logistiques : mise à disposition des ressources humaines nécessaires pour le montage et démontage, réactivité, moyens de transport...

## **ARTICLE 5 : ATTRIBUTION DU MARCHE**

Le jugement des offres sera effectué dans les conditions prévues à l'article 59 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 et donnera lieu à un classement des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que toute offre irrégulière pourra faire l'objet d'une demande de régularisation, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. En revanche, toute offre inacceptable ou inappropriée sera éliminée.

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

<b>Critères</b>	<b>Pondération</b>
<b>1. Critère financier</b> (Coût global de la prestation)	<b>25%</b>

<b>2. Critères qualitatifs</b>	<b>50%</b>
- Visibilité du stand	20%
- Esthétique	20%
- Fonctionnalité de l'espace	10%
<b>3. Critères logistiques:</b>	<b>25%</b>
<i>mise à disposition des ressources humaines nécessaires pour la coordination, la décoration, le montage et démontage, réactivité, moyens de transport...</i>	

## **ARTICLE 6 : CONDITIONS DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES OFFRES**

Les candidats transmettent leur offre sous pli dématérialisés par courriel à :  
c.chouvy@auvergnerhonealpes-tourisme.com ET s.lemoine@auvergnerhonealpes-tourisme.com

*Offre pour : Numéro et nom du lot et intitulé du marché « Salons Mahana, Destination Nature, Salon du Randonneur, Roc d'Azur »*

Ce mail doit contenir, les pièces définies dans le présent document et fera l'objet d'une réponse d'accusé de réception par mail dans les 72h suivant sa réception. Il doit parvenir à cette adresse mail avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document.

### **Date et heure limites de réception des candidatures et des offres :**

Les plis devront être transmis avant le **Vendredi 4 janvier 2019 à 16h.**

Les plis parvenus après cette date et heure limites par voie dématérialisée seront éliminés sans avoir été lus et le candidat en sera informé.

*Format des documents imposés : Traitement de texte (.doc, .rtf), Tableur (.xls), Diaporama (.ppt), Format Acrobat (.pdf), Images (.jpg, .gif, .png), dossiers compressés (.zip). Les fichiers déposés ne doivent pas contenir de macros ou de virus. Les noms de fichiers doivent rester aussi courts que possibles, au maximum 30 caractères, ne pas être accentués, et ne pas contenir de caractères spéciaux.*

### **La signature électronique est facultative.**

#### **Virus informatique :**

Tout document électronique envoyé par un candidat dans lequel un virus informatique est détecté par Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme peut faire l'objet d'un archivage de sécurité sans lecture dudit document. Ce document est dès lors réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat en est informé.

#### **Remise d'une copie de sauvegarde (facultative) :**

Si le candidat souhaite transmettre une copie de sauvegarde sur support papier ou sur support physique électronique (CD, clé USB ...), il devra l'envoyer dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres. Cette copie, identifiée comme copie de sauvegarde sera placée sous un pli scellé et ne sera ouverte que si :

- Un programme informatique malveillant est détecté
- Si la candidature ou l'offre n'a pas pu être ouverte.

Le pli cacheté contenant la copie de sauvegarde sera envoyé ou remis à l'adresse suivante et portera les mentions suivantes :

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES TOURISME

Sophie Lemoine

8, rue Paul Montrochet

69002 Lyon

« NE PAS OUVRIR »

« OBJET DU MARCHE – COPIE DE SAUVEGARDE »

## ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

### 7.1 : Demande de renseignements

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir, au plus tard 7 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite à :

Renseignement(s) administratif(s) et technique(s) :

*c.chouvy@auvergnerhonealpes-tourisme.com et s.lemoine@auvergnerhonealpes-tourisme.com*

Une réponse sera alors mise en ligne et visible pour l'ensemble des candidats à l'adresse URL : <http://pro.auvergnerhonealpes-tourisme.com/article/avis-de-marches-2> via le document Foire Aux Questions (FAQ) actualisé au fur et à mesure de questions/demandes.

Lors de leur étude, les soumissionnaires se doivent de signaler à l'acheteur dans le délai mentionné ci-dessous, toute erreur, omission, imprécision contradictoire ou ambiguïté qu'ils pourraient déceler dans un des documents précités ou entre deux documents constituant le DCE. En conséquence, ils ne pourront ni refuser d'exécuter les prestations, objets du présent marché, ni réclamer aucune indemnité de quelque nature que ce soit à leur profit.

S'il y a lieu, et dans le délai mentionné ci-dessous, les candidats sont tenus de signaler par écrit sur les adresses de contact mentionnées ci-dessus, les erreurs relevées sur les quantités figurant au cadre quantitatif (DPGF) établi par le pouvoir adjudicateur ; faute de quoi, ils sont censés accepter ces quantités ; passé le délai ci-dessous, aucune réclamation ne sera plus admise sur les quantités figurant au DPGF.

### 7.2 : Négociation

En vertu de l'article 27 du décret du 25 mars 2016, Auvergne-Rhône-Alpes Tourisme se réserve la possibilité de négocier un ou plusieurs lots ou d'attribuer un ou plusieurs lots de marché sans négociation. Si la négociation a lieu, elle pourra porter sur tous les éléments constitutifs de l'offre.

La négociation est conduite dans le respect du principe de l'égalité de traitement de tous les candidats. Elle portera sur tous les éléments de l'offre, notamment le prix. L'offre finale sera jugée selon les mêmes critères du présent règlement. Le classement final sera établi sur cette base.

Elle pourra prendre la forme d'échanges écrits et/ou d'entretiens avec le ou les candidats retenus par le pouvoir adjudicateur.

En cas d'échanges écrits, les candidats devront impérativement répondre dans les conditions de forme et de délai indiqués dans le courriel (ou télécopie).

En cas de rencontre avec les candidats, une convocation sera transmise aux candidats en amont de l'entretien de négociation.

A l'issue des négociations, les candidats remettront alors leur offre finale dans un délai maximal indiqué lors des échanges. Ce délai de remise des offres finales sera identique pour tous les candidats.